

20 Octobre 2019

Réponses de EAU d'OLIVET (SUEZ) aux questions et remarques de ICEO sur leur rapport d'activité 2018

Remarques sur la facturation :

Cette année encore, les usagers non mensualisés ont moins d'un mois pour régler la facture semestrielle d'EAU d'OLIVET (Eau potable + Assainissement). La remarque faite l'an dernier n'a pas été prise en compte et ICEO pense encore que ce court délai, dans cette période de vacances estivales, pour le montant relativement élevé de la facture posent un réel problème à certains usagers.

Réponse : Nous nous permettons de réitérer les éléments de réponse donnés l'an passé.

Chaque client non mensualisé a connaissance de la date de sa prochaine facturation (encart facture). L'usager dispose d'un délai de 15 jours pour le règlement de sa facture en fonction de la date d'envoi de la facture.

Si le client pense rencontrer des difficultés de paiement, il peut en informer le service clientèle Eaux Olivet dans ce délai de 15 jours afin que nous puissions lui proposer des alternatives (décalage de règlement de factures en raison de période de congés estivaux, mensualisation, mise en place d'un plan d'échelonnement en contactant notre Centre d'Appel pour prendre un rendez-vous).

Pour précision voici le modèle d'encart qui accompagne le courrier de relance pour une facture non payée en précisant qu'il est possible de nous contacter pour un rendez-vous avec le service clientèle :

Facture impayée

16 Novembre 2018

Madame,

Votre facture d'eau d'un montant de 72,85 € est en attente de paiement.

S'il s'agit d'un oubli, nous vous invitons à régler votre facture dès aujourd'hui par tout moyen de paiement à votre convenance.

En cas de difficulté ou pour toute autre raison, n'hésitez pas à contacter rapidement notre service clientèle aux numéros et horaires précisés en haut à gauche de cette lettre.

Si votre situation ne vous permet pas de payer, nous vous invitons à saisir les services sociaux du département ou de votre commune.

Une solution simple et gratuite vous permettra d'éviter un tel incident à l'avenir : la mensualisation, à laquelle vous pouvez souscrire via votre espace client sur le site www.toutsurmonneau.fr. Vous pouvez également payer par prélèvement ; il vous suffit de dater et signer le coupon ci-dessous et de l'envoyer accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Votre service client

Questions-Réponses :

Page 7 :

Les entretiens mentionnés dans la rubrique USINES sont-ils tous pris en charge par le délégataire ?

Réponse : Les travaux usines mentionnés sont pris en charge par EOL sur en budget exploitation ou budget investissement.

Quel est le coût annuel moyen du renouvellement des lampes et du traitement UV ?

Réponse : Comme mentionné en page 66 du RAD, les investissements liés au renouvellement et remplacement des lampes UV et starter sur les deux usines représentent un montant de 1 845,25 € (pour 7 lampes).

La rubrique travaux ne devrait-elle pas mentionner la métropole ?

Réponse : Le Rapport annuel du délégataire fait le bilan uniquement de l'activité du délégataire.

L'agence Eau Loire Bassin a effectué un audit : il devrait pouvoir être accessible.

Réponse : Les résultats de cet Audit AELB ont été communiqué au délégataire par courrier en date 04 septembre 2018. Le résultat de cet audit a remonté une anomalie sur les longueurs droites « amont aval » 5D/3D d'un débitmètre de l'Usine des Epinettes. Ce dernier est en planification de renouvellement sur l'exercice 2019.

Un tableau synthétique récapitulant les travaux sur le patrimoine, leur répartition entre prise en charge Eau d'Olivet et prise en charge Métropole et les montants correspondants serait vraiment bienvenu dans ce rapport. Peut-on l'avoir le jour de son examen ?

Réponse : Le Rapport annuel du délégataire fait le bilan uniquement de l'activité du délégataire et récapitule les dépenses liées aux travaux réalisés uniquement par ce dernier.

Page 11 : Sur le tableau des indicateurs

Le rendement du réseau est en baisse de 0,7% alors que les pertes en réseau (P 106.3) augmentent de 12%. Ceci demande une explication. Pourquoi ces pertes augmentent-elles alors qu'un progrès était attendu après la sectorisation du réseau ?

Réponse : L'augmentation de l'indice linéaire de perte est cohérente avec la baisse de 0,7 % du rendement.

Depuis la mise en place de la sectorisation en entrée de contrat le rendement évolue à la hausse

2015	2016	2017	2018
90,11%	91,11 %	93,49 %	92,83 %

La sectorisation a permis de faire progresser régulièrement le taux du rendement sur les dernières années, c'est un outil qui nous permet de maintenir le rendement à ce niveau élevé de performance.

La longueur de réseau diminue de 29 mètres en 2018 (cf. P 34) : cette donnée surprend.

Réponse : Le Système information géographique est mis à jour annuellement avec la prise en compte des informations qui remontent au quotidien des opérations de travaux sur les conduites.

Le nombre d'habitants desservis diminue de 148 alors que le nombre d'abonnements augmente de 280. Le second chiffre est-il relié à la personnalisation des compteurs en habitat collectif ? Le premier chiffre surprend lui aussi.

Réponse : Le nombre d'habitants desservis relève de l'information transmis par la collectivité (1) (données INSEE), il est précisé que ce nombre est une estimation.

Caractéristique technique	D 101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	22 233	22 075
---------------------------	--	--------	--------

(1) : producteur de l'information = Collectivité

Le nombre d'abonnement qui augmente peut concerner effectivement la personnalisation des compteurs en habitat collectif ainsi que des constructions neuves ou des demandes de nouveaux branchements sur des bâtiments existants.

Page 13 : Sur les indicateurs spécifiques du contrat

Il serait utile de rappeler les chiffres 2017 et les objectifs contractuels.

Le taux de réponse sous 8 jours (82,6 %) progresse mais reste inférieur à la valeur minimale L'aide aux plus démunis (4590 €) ne représente pas 0,44% des produits de vente d'eau (1 231 388 €) mais 0,37%.

Réponse : Le tableau est construit de façon standardisée et est conforme à une restitution synthétique des indicateurs annuels.

Le contrat prévoit (§ 30.4) un nettoyage annuel des réservoirs avec compte-rendu à la collectivité. On note page 41 que ceci semble avoir été fait.

Peut-on préciser ce qu'il en est ?

Réponse : Le nettoyage des deux cuves de réservoir a été réalisé le 8 novembre 2018.

Le sous-traitant (société Limpid'Eau) n'a remonté aucune anomalie structurelle sur le génie civil des deux ouvrages suite au nettoyage par décapage à la haute pression des parois intérieures des deux cuves.

Page 14 : Sur les perspectives : Peut-on préciser comment fonctionne cette interconnexion OLIVET-ORLEANS ?

La communication à la collectivité d'un programme prévisionnel de renouvellements n'est-elle pas contractuelle ? Ceci ne concerne pas que les réseaux eau potable, associés aux opérations voirie.

Réponse : Cette interconnexion est prévue pour fonctionner prioritairement dans le sens d'écoulement préférentiel d'Orléans vers Olivet.

Le programme prévisionnel de renouvellement des conduites est précisé en annexe 53 du contrat DSP – (6 773 ml de conduite sont proposés en renouvellement avec la liste des rues concernées)

Il est spécifié le programme de renouvellement suivant (Période et linéaire minimal)

Du 4 février 2015 -au 31 février 2015 => 0,3 km
Année 2016 => 0,5km
Année 2017 => 0,6km
Année 2018 => 0,7 km
Année 2019 => 0,8 km
Année 2020 => 0,9 km
Année 2021 => 1km
Pour les années suivantes jusqu'à la fin du contrat = 1.km/an

Page 18 : Organisation dédiée au contrat

L'organigramme présenté fait apparaître un total de $2,15 + 0,65 = 2,88$ ETP et de plus sans aucune indication nominale sur les personnels qui ont en charge l'eau d'Olivet. La direction régionale de Suez avait pourtant accédé à cette demande récurrente d'ICEO lors de la CCSPL sur le RAD 2017. Le contrat (cf. Annexe) n'est pas respecté.

Réponse :

Les 2,88 ETP correspondent à Corinne R., Cyril L. et Romaric L.

Le sujet a été pris en charge au 1er janvier 2019 avec le détachement de Christian Blanloeil et Maxime Moreau sur Eau d'Olivet en termes d'encadrant.

Vincent Marcuzzi a été détaché en tant que technicien réseau.

Pour EOL, on retient l'organisation suivante à compter du 1er janvier 2019 :

- ✓ Directeur Général : Christian Blanloeil
 - ✓ Chef d'exploitation : Maxime Moreau
 - ✓ Technicien Clientèle : Corinne Reisch
 - ✓ Electromécanicien : Cyril Leobet puis son remplaçant Guillaume Baratin
 - ✓ Opérateur réseau : Romaric Lepretre
 - ✓ Technicien réseau : Vincent Marcuzzi
-

Page 19 : L'exercice de simulation d'une crue en Loire a été piloté par la préfecture du Loiret. De quelle façon Eau d'Olivet a-t-elle été associée à sa préparation et au bilan qui en a été tiré en ce qui concerne la ressource en eau, la production et la distribution de l'eau potable ?

Réponse : Eau d'Olivet n'a pas été associé avec les services instructeurs à la préparation et restitution finale de cet exercice de simulation de crise.

Eau Olivet a été sollicité par mail pour apporter des réponses à des questions notamment sur les simulations de mise en œuvre des procédures, modes opératoires et plan de crises en fonction des niveaux de simulation de la montée de Loire et éventuelles zones inondables.

Page 20 : relation clientèle

ICEO connaît au moins un cas où cette relation laisse à désirer (surfacturation)

Réponse : Nous prenons note.

Page 25 : les équipements de télérelève : Ces équipements sont des biens de retour.
Qu'en est-il de la gestion des données et de leur utilisation en fin de contrat ?
Quel pourcentage de l'eau délivrée est ainsi mesuré journalièrement ?
Une situation de consommation prévisionnelle fortement surestimée par rapport à la consommation constatée pourrait être communiquée au service comptable !
Disposera-t-on d'une étude sur l'utilisation *réelle* de la télérelève par les usagers ?

Réponse :

Selon l'article 42.9 : L'ensemble des équipements physiques de télérelève sont des biens de retour revenant à titre gratuit à la Ville à l'échéance du contrat.

Les questions de propriété et d'utilisation des logiciels permettant son fonctionnement et la gestion des données à l'échéance de la délégation sont traitées selon les dispositions du contrat de la DSP aux articles 103.3. et suivants.

Au terme du contrat le Fermier remet gratuitement à la collectivité les matériels de télérelève (émetteurs et récepteurs), et transmet à la Ville l'ensemble des conventions d'hébergement de récepteurs en vigueur.

La société dédiée peut transférer le système de télérelève à la Ville à minima selon l'une des deux façons suivantes :

- La Société Dédicée transfère son contrat de prestation de service à la Ville d'Olivet. Le prestataire continue l'exploitation des données de télérelève.
- La Ville achète la licence SITR. Le coût d'achat de la licence en valeur 2015 est de 4,16 € / compteur en valeur 2015 (révisable annuellement selon le coefficient Kn contrat)
L'éditeur visé en Annexe 25 pourra fournir à la Ville une prestation de service pour la formation des agents à l'exploitation du système et une prestation pour le développement de la passerelle entre SITR et le logiciel de facturation de la Ville.

Sur exercice 2018 ce sont 94 % des compteurs équipés de système télérelève dont les volumes ont été facturés via la Télérelève.

Il n'y a pas d'étude existante sur utilisation réelle de la télérelève par les usagers

Pages 26-27 : le délégataire doit fournir tous les ans (en octobre) un rapport détaillé sur l'état du patrimoine. Il sera présenté en réunion du comité d'usagers. ICEO souhaite que cette présentation soit communiquée aux membres du comité avant la réunion elle-même.

Réponse : Nous prenons note de cette demande

Pages 27 : l'indice VP.244 reste à 0

Est-on loin d'une connaissance de la localisation des branchements ?
Existe-t-il un objectif contractuel ?

Réponse : Eau d'Olivet doit contractuellement la localisation et le positionnement (x,y) des branchements. Actuellement cette localisation des branchements s'effectue lors des réparations de fuites, interventions sur vannes et lors de la réalisation de travaux branchement neufs.

Contractuellement Eau d'Olivet doit (d'ici le 31 décembre 2019) la mise en place de géoréférencement (X, Y et Z) des ouvrages enterrés pour les réseaux anciens en zone urbaine

Le géoréférencement des vannes et des bouches à clé a été réalisé sur les 2 premières années du contrat, sur les réseaux anciens du centre ville sur un linéaire total de 53 km.

Page 31 : Est-on revenu en 2019 à un équilibre de prélèvement d'eau brute entre les deux forages ? On trouve 42.600 m³ d'eau « perdue » entre eau brute prélevée et eau produite. Ce serait de l'eau brute exportée selon le schéma 3.1.1 ?

Réponse : Non ce volume comptabilisé sur année civile correspond aux eaux de services des usines

Page 32 : Le volume produit donné § 3.1.3 est de 1 340 447 m³ et le volume mis en distribution donné § 3.1.4 est de 1 345 437 m³. D'où vient l'apport de 4 990 m³ ? Comment s'explique la hausse vertigineuse des volumes consommés sans comptage ?

Réponse : Les volumes produits et mis en distribution ne sont pas identiques car l'un est comptabilisé sur année civile et l'autre sur période entre deux relèves.

Le volume produit donné § 3.1.3 est de 1 340 447 m³ :

⇒ Mentionné en commentaire sous le tableau « *Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours* »

Le volume mis en distribution donné § 3.1.4 est de 1 345 437 m³ :

⇒ Mentionné en commentaire sous le tableau : « *les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours* »

Les Volumes consommés sans comptage ont été estimés en prenant en compte :

- Les volumes perdus dans le cadre des mesures sur les poteaux incendie (à réaliser sur l'ensemble du parc dans le cadre du marché travaux Métropole),
- Les volumes perdus dans le cadre des manœuvres incendie et remplissage des camions pompiers à partir du poteau incendie N° 190 situé sur la parking de la caserne rue Paul Genain,
- Les volumes perdus dans le cadre de prise d'eau sur poteaux incendie par les sociétés de curage et entreprises de travaux publics (réfection de voirie et enrobés),
- Les volumes perdus dans le cadre d'extensions de feux de bâtiments (ex : feux boîte de nuit Avenue du Loiret, feu garage automobile rue de la Source, ..),
- Les volumes perdus sur les principales fuites détectées par chercheur de fuite sur poteaux incendie fuyards (vannes non fermées pour assurer la continuité de la défense incendie et réparation non gérée par EOL)
 - Fuite détectée sur PI N° 60 situé proximité du 327 rue du Travers Beaudin,
 - Fuite détectée sur PI N° 206 allée des Flamants Roses
 - Fuite détectée sur PI N° 299° + N° 98 en face le rue de Roquemaure

Page 35 : Pourquoi cette baisse de 0,7 % du rendement réseau, qui correspond à une fuite supplémentaire de 8 880 m³) alors que la sectorisation devrait conduire à l'inverse ? Ceci est corrélé à l'augmentation des interventions en astreinte (page 45) ?

Réponse : La sectorisation a permis de faire progresser régulièrement le taux du rendement de 90 % en 2015 à 92,8 % en 2018. La baisse de 0,7 % de rendement peut dépendre du type de fuite et perte de volume associé d'un exercice à l'autre mais aussi par la baisse de – 56 % du linéaire de recherche de fuite réalisé entre 2018 et 2017.

Pour rappel obligation contractuelle est de 44 kms de recherche fuite / an.

La recherche des fuites			
Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	108 709	47 393	- 56,4%

Pages 38-39 : Pourquoi la teneur en calcaire dépassant la norme est-elle observée uniquement sur le réservoir de Champereux ?

Réponse : Le réservoir de Champereux (R3) est le réservoir de tête qui reçoit les eaux des deux usines, le réservoir secondaire (R2) de la source est alimenté par R3 avec des temps de séjour un peu plus importants qui permettent certainement un rééquilibrage de l'eau dans la cuve.

Il n'y a pas eu de dépassement de la norme en 2018 sur le réservoir de Champereux (R3) mais deux dépassements de la « référence de qualité » sur le paramètre équilibre calco-carbonique.

Pour rappel **Les références de qualité**, correspondent à des indicateurs établis à des fins de suivi des installations de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs du Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (Ph, turbidité, cuivre, fer total, ...). Toutefois un dépassement récurrent pouvant porter atteinte à la santé des personnes, doit conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

Le rapport 2017 donnait des indications, appréciées par ICEO dans les observations transmises par l'association, sur les paramètres émergents, conformément aux engagements contractuels. On ne retrouve rien dans ce rapport 2018. Les usagers intéressés peuvent-ils les demander au fermier EAU d'OLIVET ?

Réponse :

L'article 52 de la DSP précise que le suivi des paramètres émergents sur la ressource superficielle (le Loiret), la ressource souterraine (eau brute des forages) et l'eau traitée des usines, à raison de deux campagnes par an, doit être réalisé sur les deux premières années du contrat.

Page 41 : Contrôles réglementaires

Ces contrôles sont effectués par qui ? Font-ils l'objet d'un compte rendu ?

Réponse : Les contrôles réglementaires sont à la charge et sous la responsabilité du délégataire pour garantir la sécurité et préserver l'intégrité physique des agents sur les sites exploités.

Les installations électriques sur l'ensemble des sites ont été contrôlés par la société VERITAS, les rapports sont archivés dans la base informatique 'Qualité sécurité' du délégataire.

Page 43 :

DT et DICT : le nombre de 1131 est très élevé mais en baisse par rapport à 2017. Est-ce lié à une diminution des travaux et constructions sur la commune ? Il correspond à quoi ?

La diminution de plus de moitié du nombre de compteurs remplacés correspond-il à une diminution du nombre de compteurs âgés de plus de 15 ans ?

Réponse :

Le nombre de RDICT/ RDT est variable en fonction et dépend directement des divers projets engagés par la commune sur son territoire.

Nous traitons les demandes RDICT/ RDT des entreprises qui sollicitent des informations sur l'implantation des réseaux d'eau en domaine public.

Le nombre RDICT/ RDT sur les trois dernières années (2016 à 2018) est fluctuant (1356, 1523, 1131).

Pour la baisse des compteurs remplacés, cela correspond à la pyramide des âges des compteurs combinée à la fin de déploiement de la télérelève (stock de compteurs encore à équiper d'une tête émettrice et/ou à renouveler qui est en diminution).

Page 44 : interventions

Comme en 2017 c'est sous la rubrique AUTRES que l'on trouve l'essentiel des interventions. Cette rubrique « fourre-tout » ne pourrait-elle être remplacée par des rubriques plus spécifiques ?
Le total des actes n'est pas 2 253 mais 1 771

Réponse : le détail des rubriques interventions pourra être mis en annexe du prochain RAD

Page 45 : interventions en astreinte

Le doublement de ces interventions est-il significatif et s'explique comment ?

On reste dans le flou pour ce qui est de l'évaluation des coûts de ces interventions.

Réponse : L'astreinte est par définition liée à des interventions en urgence sur des travaux non planifiables et reste aléatoire et dépend des conditions climatiques variables en fonction des années (gel , sécheresse,..).

Pages 46- 47 : pourquoi le délégataire ne peut-il pas donner les volumes 1^{er} et 2^{ème} semestre 2018 ? alors qu'il peut donner le nombre de clients.

Le tableau du nombre de contacts devrait faire figurer les données 2017 pour apprécier l'évolution.

Comment peut-on avoir un taux moyen de prise d'appel de 98,7 % quand il y a une part d'appels abandonnés de 6% ?

SUEZ pourrait-elle réduire le temps d'attente maximal qui peut atteindre 21 mn (graphe page 48)

Réponse : La part des appels abandonnés de 5.99% correspond à des appels abandonnés après 1 min d'attente

Page 52 : Les créances irrécouvrables (11 741 €), augmentent de 115 % : quelles en sont les raisons ?

Réponse : Sur l'exercice 2018, le montant total d'irrécouvrables de 11.741,05 € correspond à des factures annulées de 2015, 2016, 2017 et 2018. Ci-après comparatif

Irrec /Année Exercice	Années Factures Annulées				Total général
	2015	2016	2017	2018	
Irrec 2018	-256,49 €	-2 600,42 €	-7 680,10 €	-1 204,04 €	-11 741,05 €
Irrec 2017	-317,28 €	-2 078,21 €	-2 986,43 €		-5 381,92 €

Le montant des créances irrécouvrables en 2018 dans l'état financier (7 521€), correspond aux créances porteuses d'un certificat d'irrécouvrabilité.

Pour ce qui est des créances de 11 741 € présentent dans le RAD, celles-ci correspondent aux créances irrécouvrables ci-dessus ainsi qu'aux annulations de factures réalisées au cours de la même période.

Exemple : Annulation de consommation en application de la loi Warsmann

Page 53 :

On ne note aucun abandon de créances en 2018 : pourtant le taux de créances non-recouvrables a fortement augmenté.

Les zéros de colonne 2018 dans le tableau fonds de solidarité : si c'est exact pourquoi est-ce si différent de 2017

La vente d'eau, part société, est de 1 231 388 € et non 1 220 k€ ? Les montants recalculés sont 3078 € pour FSL et 5420 € pour l'aide aux plus démunis

Le volume annuel individuel de dégrèvement est en moyenne de 550 m³. Ceci reste surprenant. A quel montant financier s'élèvent ces dégrèvements ?

Réponse :

Comme expliqué au précédent paragraphe, le montant total des irrécouvrables correspond à des factures annulées de 2015, 2016, 2017 et 2018.

Concernant le FSL, des écarts peuvent être constatés d'une année sur l'autre ; en effet cela peut dépendre des accords donnés le Conseil Général ainsi que du nombre de dossiers déposés.

Concernant la vente d'eau : pour obtenir les 1 220k€, il faut prendre en compte le CG 709 (Rabais, remises et ristournes accordés). Soit 1 231k – 11k = 1 220k€

Pages 54 à 57 :

L'enquête IFOP est-elle statistiquement significative ? Les 88 « sondés » sont-ils les mêmes qu'en 2017 ?

SUEZ peut-elle commenter les évolutions que l'on constate par rapport à 2017 (en + ou en –)

Réponse : les sondés en 2018 ne sont pas les mêmes que ceux de 2017.

Page 58 : Le numéro d'urgence **0977 401 909** porté sur la facture est le même que celui du service client **0977 401 909**. Quand on appelle ce numéro on tombe sur l'accueil EAU d'OLIVET et on entend que pour les appels d'urgence il faut appeler le numéro d'appel d'urgence porté sur la facture.

En cas d'urgence il y a problème !

Réponse : A la demande de la collectivité, au cours de la mise au point du contrat, ce numéro

0977 401 909 est bien un numéro spécial qui a été affecté à la Société dédiée Eaux d'Olivet.

Ce numéro a été classé en **numéro prioritaire 24h/24h** dans les serveurs connectés au centre de prise d'appels de la demande client.

Page 66 : renouvellement des canalisations

Ces renouvellements accompagnent des travaux de voirie : comment est fait le partage des coûts entre eau d'Olivet et les autres intervenants ?

Réponse : Les travaux de renouvellement de conduite inscrits dans le Rad (303 650 €) sont financés entièrement par Eau d'Olivet s (terrassment, pose conduites et réfections définitives des enrobés).

Pages 73 à 98 : Le contrat EAU d'OLIVET et cette société « dédiée » n'apparaît nulle part. Qui intervient à Olivet pour le service public d'eau potable ? Question sans réponse !

Réponse : La société dédiée fait partie du groupe Suez.

Page 134 : tableau ANNEXE 3

Il serait utile de faire ressortir dans sa typographie les travaux pris en charge par la collectivité.

Réponse : La totalité des travaux mentionnés en ANNEXE 3 sont pris en charge par Eau d'Olivet

Un tableau donnant les totaux (C1+C2) du CEP 2018 et les détails 2018 et 2017 aurait été utile

Unité en €	CEP			Comptabilité			Différence		
	C1	C2	Total	C1	C2	Total	C1	C2	Total
Recettes exploitation 2018	1 350	-	1 350	1 597	323	1 920	246	323	569
Recettes exploitation 2017	1 348	-	1 348	1 538	230	1 768	190	230	420
Charges exploitation 2018	- 875	- 403	- 1 278	- 1 016	- 764	- 1 780	- 141	- 361	- 502
Charges exploitation 2017	- 880	- 403	- 1 283	- 1 240	- 677	- 1 918	- 361	- 274	- 634
RCAI 2018	475	- 403	72	580	- 441	139	105	- 37	67
RCAI 2017	468	- 403	65	297	- 447	150	- 171	- 44	215

Exploitation - C1

- Les recettes sont supérieures de +246k€ vs CEP pour les principales raisons suivantes :
 - o Débouclage du chiffre d'affaires 2017 favorable pour +30k€
 - o Recettes travaux non prévus au CEP pour +94k€
 - o Red asst non prévu au CEP pour +33k€
 - o Reprise de provision pour clients douteux pour +80k€
- Les charges sont supérieures au CEP de 141k€ pour les principales raisons suivantes :
 - o Sous-traitance travaux non prévu au CEP, (COLAS+EUROVIA) pour 40k€
 - o Divers sinistres pour +20k€
 - o Dotation aux provisions pour créances douteuses, 75k€

Investissements - C2

- Le résultat C2 est de 441k€ soit un écart de -37k€ versus CEP. Le CEP présente une vision économique des investissements (lissage sur la durée du contrat). Les comptes sociaux peuvent s'écarter de cette vision en fonction des dates réelles d'engagement des dépenses. L'engagement contractuel de dépenses sur la durée du contrat offre une meilleure lisibilité financière de l'activité C2

ICEO souhaite un bilan global clair des échanges financiers EAU d'OLIVET-SUEZ-ORLEANAISE des EAUX concernant les personnels :

- Somme des charges $611 + 621 = 503\ 151 + 184\ 142 = 687\ 293$ € payés en 2018 par EAU
- Recette compte 7084 = 81 747 € = mise à disposition de personnel encaissées en 2018
- Ceci conduit à une charge nette personnel de 605 546 € en 2018

Or le rapport CREUZOT fait état d'une charge nette EAU d'OLIVET (EOL) de 171 k€ en 2017.

La charge nette de 171k€ en 2017 n'inclut pas les charges sous-traitance Eau France (ligne 6112+6111). Seules les répartitions entre comptes comptables changent : moins de détachés en 2018, plus de Sous-traitance Eau France et ODE.

L'analyse du poste MO au borne d'EOL doit se regarder via l'intégralité des comptes ci-dessous :

	2017		2018	
	CEP	Réel	CEP	Réel
7084/70813	241 990	242 905	244 332	94 753
6112+6111	288 689	439 232	286 115	503 151
6214	418 552	413 786	418 552	184 092
Total Récap MO	465 251	610 113	460 335	592 490
6214 - 7084		170 881		89 339

A noter que le compte 611* en C1 se décompose ainsi (503 151 €) :

	Montant	Catégorie
AQUADVANCED	21 000	Convention
CLIENTELE	85 600	Convention
CONVENTION	144 080	Convention
DIVERS	9 734	Convention
DOLCE	43 269	Convention
AUTRES	20	
REFACT ODE VERS EOL	43 833	Intervention ODE
REFACT SEF VERS EOL	85 046	Intervention SEF
SIEGE	36 609	Frais de siège (fonctions régaliennes)
BENOIT BIRET	8 695	MO encadrement
CHRISTIAN BLANLOEIL	10 211	MO encadrement
MAXIME MOREAU	15 094	MO encadrement
Total général	503 151	

=> Le CEP ne couvre pas l'intégralité des dépenses ci-dessous => Sous-évaluation de la ligne au CEP

Le CARE présenté par EOL donne une somme nulle au chapitre 64. L'annexe 14.1 du contrat fait figurer une somme de 418 552 € pour 2018. Ceci ne figure pas dans ce CARE et reste très inférieur à la charge de personnel dont fait état EOL pour 2018

Ceci mérite des éclaircissements

Dans le CEP initial, il était prévu d'avoir du personnel propre à la société Eau d'Olivet, d'où les 418 552 € intégrés sur la ligne du compte 64*. Finalement la solution choisie est celle de personnel détaché : les 418 552 € ont donc été reclassés dans le CEP présenté sur le compte 6214.

Chapitre 781 : La reprise sur provisions et amortissements est de 80 380 € en 2018. Le CARE 2017 faisait apparaître une dotation aux provisions et amortissements de 316 896 €. On sait que ces dotations ne peuvent pas être considérées comme des primes d'assurance.

Les 80 380 € figurant au réalisé 2018 correspondent à « Reprise sur Provision Clients ».

Pour ce qui est des 316 896 € de 2017, elle se décomposent de la façon suivante :

- Dotations aux PR hors réseaux DC concédant = 30 499 €
- Dotations aux PR réseaux = 286 397 €

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la couverture risque client entre 2017 et 2018.

	2017	2018
Reprise sur provision clients	19 280 €	80 380 €
Dotation aux provisions pour créances douteuses	43 303 €	75 161 €

Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution des dotations aux provisions et amortissements entre 2017 et 2018 :

	2017	2018
Dotations amort immobilisations corporelles	410 €	410 €
Dotations amort Immobilisations Corporelles Caducité	129 741 €	131 656 €
Dotations aux PR hors réseaux DC concédant	30 499 €	19 155 €
Dotations aux PR réseaux	286 397 €	289 679 €

Une question sur les provisions

A quoi sert l'emprunt de 600 000 euros au taux d'intérêt de 4,5 % par an contracté auprès de SUEZ, emprunt qui figure au contrat ?

Au chapitre 66 11 on trouve une charge pour emprunts de 18 901 euros : le taux d'intérêts a-t-il été revu à la baisse ?

Les 18 901 € correspondent aux intérêts de la dette pour l'exercice 2018.

Le montant du prêt est destiné à permettre à l'emprunteur de financer les activités en tant que titulaire du contrat DSP pour la gestion de l'eau potable de la ville d'Olivet.

Le taux d'intérêt est de 4,25%. Le tableau ci-dessous présente les annuités pour chaque période allant du 1er mai au 30 avril.

METHODE P+I

	DATE DEBUT	DATE FIN	CAPITAL RESTANT DU	CAPITAL REMBOURSE	INTERET	ANNUITE
1	01/05/2015	30/04/2016	600 000	56 118	25 500	81 618
2	01/05/2016	30/04/2017	543 882	58 503	23 115	81 618
3	01/05/2017	30/04/2018	485 380	60 989	20 629	81 618
4	01/05/2018	30/04/2019	424 391	63 581	18 037	81 618
5	01/05/2019	30/04/2020	360 810	66 283	15 334	81 618
6	01/05/2020	30/04/2021	294 526	69 100	12 517	81 618
7	01/05/2021	30/04/2022	225 426	72 037	9 581	81 618
8	01/05/2022	30/04/2023	153 389	75 099	6 519	81 618
9	01/05/2023	31/12/2023	78 290	78 290	3 327	81 618
				600 000	134 559	734 559

